

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 31 juillet 2025 à 19h

Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 7
- pouvoirs : 2
- suffrages exprimés : 9

Date de convocation
24/07/2025
Date d'affichage
24/07/2025

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de M. Christian LÉPINE, le Maire
Présents : MM. LÉPINE, BOURDON, DANGRÉAUX, VERNEY, DUVAL, VIGOGNE, BONICHOT
Absents excusés : M. LEGRAND Gérard qui donne pouvoir à Monsieur BOURDON, Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE, M. PAREDES, M. GOBET
Secrétaire de séance : M. BOURDON Didier

5.2025.02: Objet : Approbation du montant des futurs travaux Route de Vaugenlieu et délégation de signature au Maire

Monsieur le Maire, rappelle à l'ensemble du conseil que les travaux de la route de Vaugenlieu sont essentiels.

Ces travaux ont pour but la gestion des eaux pluviales, le devis établi par DEGAUCHY TP s'élève à 26 643, 80 €HT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait déjà échangé sur le sujet et qu'une demande subvention a été déposée au près du conseil départemental de l'Oise et expose au conseil le détail des travaux retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant HT de 26 643, 80 € (31 972.56€ TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager les démarches nécessaires à ce sujet et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} adjoint,



Monsieur BOURDON Didier;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site Internet www.telencours.fr